

PROVINCE DE QUÉBEC

Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

03

Séance du Conseil d'établissement de l'école de la Feuille-d'Or de Lambton, tenue le 18^e jour du mois de janvier 2023, à 18 h 30, au local d'orthopédagogie, située au 215, rue de l'Aréna, à Lambton.

Présences :

Membres – Parents

Mme Annie Hébert
Mme Marie-Michelle Lacroix

Membres – Personnel

Mme Martine Bureau
M. Vincent Breton
Mme Marie-Ève Bélanger
Mme Nancy Daigle
Mme Christelle Couture-Lafontaine

Membres – Parents-substituts

Mme Sarah Gilbert
Mme Émilie Gaboury

Membres – Personnel-substitut

Mme Sophie Bureau

Représentants de la communauté : Mme Marie-Andrée Dion

Est absent : Mmes Sandra Poirier, Isabelle Cloutier-Bergeron, Geneviève Pinard
M. Steeve Fortier

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour **CE2223-25**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance des 15 et 22 novembre 2022
3. Suivi au procès-verbal
4. Mesures dédiées et protégées (résolution)
5. Rapport budgétaire du CE
6. Formation du comité de cafétéria
7. Projet éducatif
8. Grille-matières 2023-2024
9. Formation obligatoire : membres du CE
10. Activités spéciales : persévérance scolaire, conducteur d'autobus février
11. *Informations et correspondance :*
 - 11.1 *Présidente*
 - 11.2 *Déléguée au comité de parents*
 - 11.3 *Enseignant(e)s*
 - 11.4 *Direction*
 - 11.5 *Service de garde*
12. Critères de sélection d'une direction d'établissement
13. Bons coups dans notre école
14. Semaine des enseignants
15. Autres objets d'étude
16. Période de questions du public
17. Date et heure de la prochaine séance
18. Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

2. Adoption des procès-verbaux des séances des 15 et 22 novembre 2022 **CE2223-26**

Sur la proposition de Mme Nancy Daigle, le procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2022 est adopté tel que présenté.

Sur la proposition de Mme Marie-Ève Bélanger, le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 novembre 2022 est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. Suivi au procès-verbal :

Point 10 : Nous allons réserver M. Rouillard pour les 5 et 6 septembre 2023.

Point 12 : Le spectacle de magie offert par la galerie d'art sera le 31 janvier 2023.

Point 13.4 : Corriger de la Philippine pour des Philippines

4. Mesures dédiées et protégées (résolution) **CE2223-27**

Considérant l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que les règles budgétaires des Centres de services scolaires peuvent prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget d'établissement d'enseignement ;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2022-2023 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées ;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2022-2023 prévoient que les conseils d'établissement confirment au ministre que les mesures dédiées ou protégées ont été transférées aux établissements ;

Considérant les montants attestés par le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons comme étant transférés au budget de notre école ;

Considérant le formulaire ci-annexé, « Répartition des montants reçus par votre établissement pour les mesures dédiées et protégées et plan de déploiement pour les mesures 15012,15021, 15022, 15023, 15027, 15029, 15031, 15103, 15104, 15186 »;

Il est proposé par M. Vincent Breton,

Que le conseil d'établissement de l'école de la Feuille-d'Or confirme que les mesures dédiées ou protégées attestées par le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons ont été transférées au budget de notre école.

De plus, le conseil d'établissement confirme avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour ces mesures ainsi que du plan de déploiement pour les mesures 15012,15021, 15022, 15023, 15027, 15029, 15031, 15103, 15104 et 15186.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. Rapport budgétaire du CE **CE2223-28**

Nous prenons connaissance du rapport budgétaire au 18 janvier 2023 pour les activités du CE.

Le rapport des dépenses effectuées à ce jour est présenté aux membres.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. Formation du comité de cafétéria

Un sondage auprès des élèves aura lieu en février et un comité composé d'élèves, de la direction, de Mme Sophie Bureau et de M. Vincent Breton se réunira pour échanges et discussions. Mme Marie-Michelle Lacroix sera présente aussi selon ses disponibilités.

Ensuite un suivi sera fait auprès de Mme Lyne Bolduc s'il y a des changements à apporter.

7. Projet éducatif

Le projet éducatif est à venir au cours des prochains mois.

8. Grille-matières 2023-2024

Nous conservons la même grille-matières.

Un enseignant devra suivre la formation concernant le cours de culture et citoyenneté québécoise qui remplacera le cours d'éthique et culture religieuse.

9. Formation obligatoire : membres du CE CE2223-29

Rappel aux membres qui ne l'ont pas fait.

10. Activités spéciales :

- Le Magicien Marc Trudel viendra le 31 janvier
- Sorties de patins

ADOPTÉE à l'unanimité

11. Informations et correspondance :

11.1 Présidente :

Absente

11.2 Déléguée au comité de parents

Mme Annie nous parle de la semaine nationale de l'engagement parental afin de féliciter les parents qui participent à la réussite de leurs enfants. Nous avons jusqu'au 15 avril pour suggérer un parent engagé pour participer au prix de reconnaissance. Il y aura une journée de mobilisation le 25 mars à l'école du Triolet dont des conférences. Il n'y aura pas de coût à prévoir car le comité de parents du CSSHC paie les frais de repas de 25 \$ pour ceux qui seraient intéressés.

11.3 Enseignant(e)s :

Les enseignantes ont bien apprécié les Cap mathématiques.

11.4 Direction :

Mme Stéphanie mentionne l'arrivée de Mme Marie-Andrée Roy, psychoéducatrice, suite au départ de Mme Roxanne Bizier-Lacroix.

Elle nous informe aussi de l'arrivée de 3 nouveaux élèves immigrants. Le soutien aux élèves est fait par Mme Rosalie Grenier. Mme Sandra Bolduc fait de la francisation les jours 7 et Mme Annie Julien en fait en ligne.

Nous aurons la pratique de confinement barricadé la semaine prochaine.

La période d'inscription des élèves sera du 6 au 10 février.

11.5 Service de garde

Mme Christelle Couture-Lafontaine regarde la possibilité de faire venir Clubfy lors de la pédagogique du 5 mai. Elle aimerait utiliser l'aréna pour accueillir les enfants de Lambton, Stornoway et St-Romain en même temps. Il y aurait 4 ateliers.

Elle fera parvenir un sondage aux parents qui utilisent le service de garde pour savoir s'ils sont prêts à payer 22 \$ pour la journée. (12 \$ de base + 10 \$ pour l'activité)

12. Critères de sélection d'une direction d'établissement

Mme Stéphanie explique le document et quitte ensuite la pièce afin de permettre aux membres du C.E. de choisir les critères les plus importants selon eux.

Annexe CET086-2223-4

13. Bons coups dans notre école

- La robotique;
- les livres offerts par Mme Stéphanie;
- trois temps de patinage à l'aréna;
- l'infirmière Bye Bye microbes;
- le bingo de Noël;
- le repas spaghetti;
- le programme Brindami pour la maternelle 4 ans.

14. Semaine des enseignants

La semaine des enseignants sera du 6 au 10 février. Mme Marie-Michelle propose 10 \$ par enseignant pour un total de 120 \$. On va vérifier avec le comité jeunesse s'ils acceptent de participer cette année à raison de 5 \$ par enseignant. Christelle s'occupe de valider avec Mme Lyne pour les collations du matin jusqu'à concurrence de 200 \$ pour la semaine. Mme Annie va vérifier avec Mme Sandra pour solliciter les parents bénévoles pour faire la surveillance aux récréations.

15. Autres objets d'études

Aucun

16. Période de questions du public

Aucun public

17. Date et heure de la prochaine séance

La prochaine réunion se tiendra le 15 mars 2023 à 18h30 au local d'orthopédagogie de l'école.

18. Levée de la séance

CE2223-30

Sur la proposition de Mme Émilie Gaboury, il est résolu de procéder à la levée de la séance à 20 h 16.

ADOPTÉE à l'unanimité

Mme Annie Hébert, Vice-présidente

Mme Stéphanie Leclerc, directrice